MAIRIE DE

BAUD

56150 (MORBIHAN)

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Vendredi 30 juin 2017 - 19h00

COMPTE-RENDU

1. Approbation du procès-verbal de la dernière séance.

Après avoir pris connaissance et avoir entendu le complément d'informations de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 2 juin 2017.
Madame Sylvie COEURDACIER de GESNES signale une erreur de syntaxe sur le dernier compte-rendu : « horaire plus adapté au planning professionnel » à la place «d'horaire soit plus adapté à leur planning professionnel».

2. Administration Générale.

- *Election sénatoriales – désignation des délégués et suppléants.*

Par notification de l'arrêté préfectoral du 19 juin 2017 ci-joint, fixant le nombre de délégués titulaires et suppléants à élire ainsi que le mode de scrutin, les conseillers municipaux ont désigné les délégués et suppléants ci-après, en vue de l'élection des 3 sénateurs qui se déroulera le dimanche 24 septembre 2017:

Qualité	Civilité	Prénom	Nom
Délégué élu	M.	Jean-Paul	BERTHO
Délégué élu	Mme	Pascale	GUYADER
Délégué élu	M.	Yvon	LE CLAINCHE
Délégué élu	Mme	Martine	LE LOIRE
Délégué élu	M.	Eugène	LE PEIH
Délégué élu	Mme	Marie-José	LE GUENNEC
Délégué élu	M.	Noël	ROGER
Délégué élu	Mme	Isabelle	BOHELAY
Délégué élu	M.	Arnaud	LE MEITOUR
Délégué élu	Mme	Gisèle	FRANCOIS
Délégué élu	M.	Philippe	ROBINO
Délégué élu	Mme	Patricia	LE DIAGON
Délégué élu	M.	Joël	LE PADELLEC
Délégué élu	M.	Yannick	LUCAS
Délégué élu	Mme	Sophie	LE PALLEC
Suppléant	Mme	Claudie	LE FLOCH
Suppléant	M.	Patrick	GRIGNON
Suppléant	Mme	Myriam	LE GUELLANFF
Suppléant	M.	Laurent	HAMON
Suppléant	M.	David	CORRIGNAN

- *Compte-rendu des délégations du Conseil Municipal.*

Par délibération en date du 23 mai 2014, le Conseil Municipal a délégué un certain nombre de ses pouvoirs au Maire. Aussi, conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire doit rendre compte des décisions prises dans le cadre de cette délégation.

Décision n°09-2017 : Autorisation à ester en justice – affaire SARL NICOL.
Autorisation à ester en justice suite à la demande de la SARL NICOL tendant à l'annulation d'un titre exécutoire de 4 466.76 € dans le cadre du marché de travaux du pôle culturel.

Décision n°10-2017 : Signature convention de financement – rénovation éclairage public – Centre-ville (tranche 2).
Convention de financement et de réalisation de la rénovation de l'éclairage public en zone urbaine avec Morbihan Energies (19 700 €).

Décision n°11-2017 : Signature contrat maintenance copieurs.
Signature des contrats de location et maintenance des copieurs des écoles maternelles du Centre et du Gourandel et du copieur couleur du Cartopole avec Buro 56.

Décision n°12-2017 : Signature des marchés de travaux – gymnase ancien collège.

Lot 01 – Désamiantage : DBS (Treffléan)	9 910.00 € HT
Lot 02 – Démolitions - gros œuvre : MAHO Bâtiment (Pontivy)	64 880.52 € HT
Lot 03 – Bardage bacs acier - réfection chéneau : LUEL (Locqueltas)	35 150.00 € HT
Lot 04 – Menuiserie extérieure- serrurerie : ALUMINIUM DE BRETAGNE (Landévant)	34 407.00 € HT
Lot 05 – Menuiseries intérieures : DELALANDE (Guegon)	103 992.25 € HT
Lot 06 – Cloisons sèches - isolation : LE MOULLIEC (Baud)	17 358.72 € HT
Lot 07 – Revêtements de sols scellés : LE DORTZ (Baud)	26 240.80 € HT
Lot 08 – Peinture - ravalement : LEROUX (Pontivy)	28 522.31 € HT
Lot 09 – Plafonds suspendus : COYAC (Vannes)	28 395.38 € HT
Lot 10 – Electricité - courants faibles : EA2I (Pontivy)	39 561.41 € HT
Lot 11 – Plomberie sanitaire- chauffage - ventilation : TEXIER (Le Sourn)	78 480.00 € HT

- *Licence d'entrepreneur de spectacle – désignation du titulaire.*

Afin d'assurer une programmation de qualité, le Quatro doit être titulaire d'une licence d'entrepreneur de spectacle.
Aussi, le Conseil Municipal décide de désigner Madame Christelle LAMOUR, directrice du Quatro, en qualité de titulaire de cette licence.

- *Temps d'Activités Périscolaires – choix de la commune.*

Dans le cadre des Temps d'Activités Périscolaires, la commune de BAUD doit se prononcer sur leur poursuite.
Une concertation a eu lieu avec les différents partenaires (écoles, service enfance, parents d'élèves) afin de connaître leur sentiment. 80% des parents sont satisfaits de la mise en place des TAPS avec néanmoins la volonté de revenir à une semaine de 4 jours.
La commune de BAUD décide de se donner un délai de réflexion d'une année afin de pouvoir réorganiser les services et les plannings des agents recrutés dans ce cadre.
Des groupes de travail devraient être mis en place afin d'engager une réflexion sur une nouvelle organisation.

- *Présentation du nouveau site internet.*

Mme Pascale GUYADER présente au Conseil Municipal le nouveau site internet de la commune de BAUD qui sera mis en service le samedi 1er juillet à 10h et elle présente, avec Mme Myriam LE GUELLANFF et M. Patrick GRIGNON qui ont travaillé activement à sa réalisation, les différentes rubriques du site.

- *Renouvellement du contrat de concession de distribution de gaz.*

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer un contrat de concession avec GRDF, d'une durée de 30 ans, pour la distribution publique en gaz naturel sur la commune.

3. Finances.

- *Service Jeunesse – sortie Futuroscope - tarifs.*

Le Conseil Municipal fixe les tarifs à 85 € pour les jeunes de BAUD et à 100 € pour les jeunes extérieurs qui participeront à la sortie de 2 jours et une nuit au Futuroscope les 18 et 19 juillet 2017.

- *Association locale – demande de subvention.*

La demande de subvention déposée par le CKCMO sera réexaminée au mois de septembre, lorsque la commune de BAUD aura reçu le bilan financier de la dernière édition du Camion cross.

- *Tarifs municipaux – cantine ULIS.*

Le Conseil Municipal décide d'appliquer le tarif de BAUD pour la restauration scolaire aux enfants domiciliés à l'extérieur de la commune, et scolarisés en classe ULIS.

4. Urbanisme et affaires foncières.

- *Cessions foncières – Chemin des Ecureuils – rue de Pont Augan.*

Dans le cadre de la réalisation du chemin des Ecureuils, le Conseil Municipal accepte la cession gratuite des parcelles et prend en charge les frais afférents aux cessions telles que précisées ci-après :

- ZK-162 (975 m²) et ZK-170 (222 m²) : cession par M. Jean Luc CORBEL domicilié 36 rue de Guern 56300 MALGUENAC.
- ZK-148 (520 m²), ZK-149 (1460 m²) et ZK-291 (497 m²) : cession par Mme Yvette CORBEL domiciliée Clécunech 56150 BAUD.
- ZK-289 (740 m²) : cession par M. Joseph LE CORRE domicilié le Pont Neuf 56330 CAMORS.
- ZK-314 (120 m²) : cession par Mme Bernadette LE CORRE domiciliée route de Saint-Barthélemy 56150 BAUD.

Dans le cadre de l'implantation du futur cabinet dentaire, le Conseil Municipal accepte de modifier la délibération initiale, afin que la vente du terrain soit faite en faveur de la SAS MANABE et non pas à Mme LECOULS comme initialement prévu.

- *Classement sonore des infrastructures de transport routier - avis.*

Dans le cadre de la loi n° 92-1444 du 21 décembre 1992 relative à la lutte contre le bruit et notamment son article 13 qui stipule que « dans chaque département, le Préfet recense et classe les infrastructures de transports terrestres en fonction de leurs caractéristiques sonores et du trafic », le Conseil Municipal émet un avis favorable au projet d'arrêté préfectoral portant classement sonore des infrastructures de transport routier pour la commune de BAUD, sous réserve que les aménagements mis en oeuvre initialement pour réduire le bruit soient remis en l'état, à la charge de celui qui les a mis en œuvre, dès lors qu'ils sont retirés ou considérés obsolètes.

5. Questions diverses

Dans le cadre de la désignation des délégués de la commission intercommunale des impôts directs de Centre Morbihan Communauté, Monsieur Le Maire propose en qualité de délégué de BAUD M. Daniel KERZERHO (titulaire) et M. Yannick LUCAS (suppléant), et en qualité de délégué extérieur à BAUD M. Yves LE ROY (titulaire) et M. Hugues LE CALLOCH (suppléant).

Monsieur Yannick LUCAS s'interroge sur le fonctionnement des jeux aquatiques lors de la fête de Cranne, notamment en raison de l'arrêté préfectoral des restrictions d'eau.

Une chaîne You tube est mise en ligne sur le site de Centre Morbihan Communauté et la commune de BAUD aura également bientôt sa chaine You Tube.

Monsieur Philippe ROBINO présente au Conseil Municipal 3 projets du cabinet ARTOPIA dont le coût est estimé à 564 000 €.
Il présente également le projet de restructuration de l'école du Gourandel dont le montant est estimé entre 1.5 et 2 millions d'euros.

Monsieur Philippe ROBINO informe le Conseil Municipal que la construction de 4 maisons a débuté sur la ZAC des Oiseaux.

Monsieur Jean-Paul BERTHO félicite Madame Nicole LE PEIH pour son élection de députée de la 3ème circonscription.